

COMMUNIQUE de PRESSE

Lyon, le 8 février 2016

« Innovez en santé en Auvergne-Rhône-Alpes » : L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Régional Auvergne- Rhône-Alpes et la Banque Publique d'Investissement lancent un second appel à projets

Pour la deuxième année consécutive, l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la Banque publique d'investissement (BPI) France ont décidé ensemble, de lancer un appel à projets pour soutenir des projets innovants impactant l'environnement régional de la santé.

Cette synergie des organismes financeurs vise à accompagner la démarche conjointe d'innovation initiée par des structures sanitaires ou médico-sociales, l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire régional et/ou des industriels.

L'ARS peut financer les structures de santé, la BPI et le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes peuvent soutenir les entreprises privées associées aux projets.

Le Cluster i-Care et l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) Rhône-Alpes sont associés à cet appel à projets en tant que « catalyseur » d'opportunités de projets globaux et contributeurs du processus de réponses des candidats. L'Observatoire régional des actions innovantes sur la dépendance et l'autonomie (ORAIDA) se positionne comme catalyseur des initiatives dans l'environnement médico-social.

Quelles innovations ? Quelles modalités ?

Les principaux champs de l'innovation privilégiés, qu'ils interviennent dans les domaines sanitaires, médico-sociaux ou de la prévention, sont :

- ▶ l'innovation par les usages s'appuyant potentiellement sur une innovation technologique,
- ▶ l'innovation sociale, innovation répondant à une question sociale (santé, prévention, réinsertion ...) en s'assurant d'une viabilité économique,
- ▶ l'innovation organisationnelle et par le modèle économique.

Les projets coopératifs et partenariaux associant une entreprise de la santé et une structure de santé seront particulièrement appréciés et privilégiés. Par ailleurs, cet appel à projets cherchera à soutenir des couplages originaux et inédits entre, par exemple, l'évolution d'une organisation et le développement d'une nouvelle technologie, d'où l'intérêt de favoriser le partenariat avec une entreprise industrielle et commerciale ou de l'économie sociale et solidaire et une entité du secteur de la prévention ou sanitaire ou médico-social.

Les entreprises devront être implantées en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Des projets pourront être proposés entre des structures sanitaires et médico-sociales régionales et des entreprises « extrarégionales », cependant ces dernières prendront en charge les démarches vers les organismes financeurs potentiels (ex : entité BPI de leur territoire ou Région).

L'appel à projets est ouvert le 8 février 2016 et sa clôture est prévue le 25 avril 2016.

Le cahier des charges et le cadre de réponse sont disponibles sur les sites des structures partenaires :

- ▶ www.ars.rhonealpes.sante.fr
- ▶ www.i-carecluster.org
- ▶ www.innovation.rhonealpes.fr

Réunion d'information :

Une séance d'information sera organisée le **mercredi 2 mars**, de 17h à 18h30, à Lyon, dans les locaux de la BPI, en présence des partenaires de l'appel à projets. Les candidats pourront ainsi poser toutes les questions sur le cadre de réponse.

> **Inscription obligatoire** par retour de mail :
contact-ami@i-carecluster.org

Contact presse

Amélie RUBIO

04 27 86 57 72

Délégation à l'information et à la communication

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1^{er} janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 1000 collaborateurs, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Moulin, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.

